



Cabinet du Ministre chargé des Transports

Paris, le 13 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire : La convention de financement signée

Thierry MARIANI, ministre chargé des Transports et Hubert du MESNIL, président - directeur général de Réseau Ferré de France (RFF) ont signé ce jour à Rennes, la convention de financement de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Le Mans et Rennes, avec les représentants des collectivités locales qui cofinancent ce projet : les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, le Pays de Saint-Malo, Rennes Métropole.

L'État, via l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et les collectivités territoriales ont confirmé leur participation à hauteur de 1,9 Md€ sur un montant total d'investissement de plus de 3,3 Md€. La participation de RFF est de 1,4Md€.

Cette ligne nouvelle de 214 km prolongera jusqu'à Rennes, l'actuelle ligne à grande vitesse Atlantique entre Paris et Le Mans longue de 180 km, mise en service en 1989. Sa réalisation permettra de réduire de près de 40 minutes les temps de parcours des liaisons entre Paris et Rennes et, au-delà vers l'ensemble de la Bretagne, et de près de 10 minutes entre Paris et Sablé-sur-Sarthe, Angers et Nantes. Par ailleurs, la réalisation de la ligne nouvelle permettra d'offrir de nouvelles capacités sur la ligne existante pour le développement des activités fret et TER. La réalisation de cette ligne à grande vitesse sera complétée par l'amélioration des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper afin de desservir à terme ces villes en 3 heures depuis Paris. Les travaux devraient démarrer en 2012 et s'achever fin 2016.

Cette signature constitue l'ultime étape avant la signature du contrat entre RFF et Eiffage Rail Express, attributaire du contrat de partenariat public privé. Ce contrat constitue le premier partenariat signé de ce type en France pour la réalisation d'une ligne à grande vitesse.

Parallèlement, une convention de financement de la « virgule de Sablé-sur-Sarthe » a été signée entre l'Etat, Réseau Ferré de France, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, le département de la Mayenne, Angers Loire Métropole et Laval Agglomération. L'aménagement de cette voie de 3,6 km qui reliera les deux sections de la ligne à grande vitesse en direction de Rennes et Nantes, pour un coût de 36,3 millions d'euros, permettra à terme de réaliser des liaisons directes entre Rennes, Laval, Sablé, Angers, Nantes par des TER à grande vitesse.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET se réjouit de la signature de cette convention qui marque une étape supplémentaire dans la réalisation des 2000 kilomètres de nouvelles lignes à grande vitesse prévues par le Grenelle de l'environnement d'ici à 2020.

Contacts presse :

Cabinet de Thierry Mariani : Marion LAMURE
RFF : Christophe PIEDNOËL

01 40 81 71 66
01 53 94 30 69